Centre éducatif fermé de Pramont

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Centre éducatif pour mineurs (art. 15 DPmin) et jeunes adultes (art. 61 CP)
Adresse	Rue de Pramont 61
Ville	Granges
Code postal	3977
Canton	Valais
Téléphone(s)	027 607 24 00
Email	SAPEM-CEP@admin.vs.ch
Capacité mineurs	33
Capacité totale	33
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, …)	Prendre l'autoroute A9, sortie 27 Sion-Est suivre Val d'Hérens. Ensuite, au rond-point 3ème sortie direction Chippis. Ensuite continuer tout droit jusqu'à Granges, à la sortie de Granges prendre à gauche panneau Pramont. Suivre la route dans les champs panneau Pramont MET.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Transports publics depuis Sierre, ligne 411 direction Granges, arrêt Crêtelongue.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Crêtelongue
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 1 km (12 minutes)
Parking	Oui, gratuit
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

VISITES

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloirs ouverts (uniquement pour les détentions avant jugement et les mesures disciplinaires)
Parloirs individuels disponibles ?	Non
Ce parloir est-il vitré?	Non
Horaires Lundi	Durée: 1h
Horaires mardi	Durée: 1h
Horaires mercredi	Durée: 1h
Horaires jeudi	Durée: 1h
Horaires vendredi	Durée: 1h
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1h
Visites prolongées?	Non
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	1 personne
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non
Mode de surveillance de la salle	Dispositif permanent de surveillance vidéo et présence d'un éducateur possible
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Autorisation de la direction de la procédure
Autorisation délivrée par	Direction de la procédure et direction de l'établissement
Démarche et mode de réservation	Appel au préalable au Centre Educatif fermé du Pramont (CEP)
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	1 semaine à l'avance durant les heures de bureau
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	027 607 24 00
Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)	
Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Place des visites (Plusieurs pensionnaires sont présents dans cette zone)

Parloirs communs disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Non
Horaires Lundi	-
Horaires mardi	-
Horaires mercredi	-
Horaires jeudi	-
Horaires vendredi	-
Horaires samedi	De 10h00 à 11h00 (jeunes adultes, art.61 CP) ou de 14h00 à 16h00 (mineurs, art. 15 DPMin)
Horaires dimanche	De 10h00 à 11h00 (jeunes adultes, art.61 CP) ou de 14h00 à 16h00 (mineurs, art. 15 DPMin)
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1 heure (jeunes adultes, art.61 CP) ou 2 heures (mineurs, art. 15 DPMin)
Visites prolongées?	Non
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	4 (adultes et enfants compris)
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Les enfants comptent comme des adultes (ex. un bébé de 6 mois compte comme un visiteur à part entière)
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	3 enfants au maximum (accompagnés par un adulte)
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par le représentant légal ou par une autre personne autorisée par l'autorité parentale si le représentant légal ne vient pas en visite avec l'enfant en question
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	4 personnes détenues
Mode de surveillance de la salle	Dispositif permanent de surveillance vidéo et présence d'un éducateur possible
Conditions particulières pour	Autorisation du service placeur

l'obtention de ce type de parloir	
Autorisation délivrée par	Service placeur et direction de l'établissement
Démarche et mode de réservation	Appel téléphonique préalable au Centre Educatif fermé de Pramont (CEP)
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Au plus tard jeudi 11h00 pour le week-end à venir
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	027 607 24 00, du lundi au jeudi avant 11h00 et pendant les heures de bureau
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Papiers d'identité (voire autorisation des parents pour les mineurs)
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloirs familiaux (exceptionnellement et sur demande)
Parloirs familiaux disponibles ?	Oui
Horaires samedi	10h00 - 11h00 (jeunes adultes, art. 61 CP) et 14h00 - 16h00 (mineurs, art. 15 DPMin)
Horaires dimanche	10h00 - 11h00 (jeunes adultes, art. 61 CP) et 14h00 - 16h00 (mineurs, art. 15 DPMin)
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1 heure (jeunes adultes, art. 61 CP) ou 2 heures (mineurs, art. 15 DPMin)
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	4 personnes (adultes et enfants compris)
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Comptent comme des adultes

Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	3 enfants (accompagnés d'un adulte)
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par le représentant légal ou par une autre personne autorisée par l'autorité parentale si le représentant légal ne vient pas en visite avec l'enfant en question
Mode de surveillance de la salle	Dispositif permanent de surveillance vidéo et présence d'un éducateur possible
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Demande exceptionnelle auprès de la direction du Centre Educatif fermé de Pramont (CEP)
Autorisation délivrée par	Service placeur et direction de l'établissement
Démarche et mode de réservation	Appel préalable au Centre Educatif fermé de Pramont (CEP)
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Au plus tard jeudi 11h00 pour le week-end à venir
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	027 607 24 00, du lundi au jeudi avant 11h00 et pendant les heures de bureau
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité
Parloirs intimes	
Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	
L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches…) ?	Oui après évaluation par le personnel
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Non
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui selon la situation et l'évaluation du personnel

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet	
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui

Si oui, Fréquence hebdomadaire	Une fois par jour du lundi au vendredi (sauf le jeudi) et une fois par weekend (selon le règlement interne)
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	Accès au téléphone sur demande, dans une cabine. Les appels sont facturés sous réserve de crédit disponible
La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Oui, l'appel peut être écouté
Durée	10 minutes maximum
Horaires	Pour les jeunes adultes (art. 61 CP) et les mineurs (art. 15 DPMin): 18h00 à 21h00 Pour les détention avant jugement (DAJ) et les mesures disciplinaires: 08h30 à 11h et 14h00 à 16h30 Art. 15 et art. 61 18h00 - 20h30 .Pour les placements DAJ et mesures disciplinaires entre 08h30 - 11h00 et 14h00 - 16h30
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Demande d'autorisation à l'établissement Autorisation du service placeur ou de l'autorité compétente pour les personnes en détention avant jugement (DAJ)
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Oui, sauf les personnes en détention avant jugement (DAJ) et mesures disciplinaires
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches?	Non
Y a-t-il accès à Internet?	Oui
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	Sous surveillance
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Selon les besoins de formation
Horaires	Du lundi au vendredi de 08h30 - 11h00 et 13h30 - 16h30
Y a-t-il des possibilités de contact par Skype?	Oui
Si oui, Fréquence	Une fois par semaine
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Pour les personnes qui ne peuvent pas avoir de visite (éloignement) Autorisation du service placeur et direction de l'établissement
Horaires	Sur demande
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts	Oui

par courrier de la part des personnes détenues?	
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par la direction de l'établissement, (sauf le courrier des avocats, des juges ou des médecins)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	La personne détenue doit payer ses propres timbres
Y a-t-il des possiblités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par la direction de l'établissement (sauf le courrier des avocats, des juges ou des médecins)
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Centre éducatif fermé de Pramont, rue de Pramont 61, 3977 Granges
Si oui, Combien maximum par année?	1 colis /mois 12 colis /an
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Non
Poids ou quantité maximum?	Illimité
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Non
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Avant la visite
Combien maximum par année?	A chaque visite

Poids ou quantité maximum?	Selon le règlement
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Voir fichiers téléchargeables en bas de page
dépôt d'argent	
Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?	Oui
Si oui, selon quelles modalités?	50 CHF par mois (si un montant plus élevé est versé, le reste est déposé sur le compte épargne de la personne en question)
Moyens	Francs suisses
A la prison directement?	Oui
Si oui, selon quels horaires?	Lors des visites
Pendant les visites?	Oui
Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)	Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges - CCP 19-11343-8
Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?	Illimité

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie	
Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?	Oui
Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?	Oui, 40 CHF par commande
Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?	Les commandes se font toutes les deux semaines : commande le lundi soir, et réception de la commande le jeudi matin
Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?	Oui
Si oui, où peut-on l'obtenir ?	Auprès de l'éducateur référent
Cellule	

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?	1
Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	TV disponible
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	Non, mais une caution est demandée
Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?	TV et radio
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	Non
Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?	Non, douche commune tous les jours
Occupations	
Possibilité d'emprunter des livres	Oui
Possibilité d'emprunter des DVD	Oui
Accès à la presse	Non
Horaires et durée de la promenade	Les jeunes adultes et les mineurs sont ouverts sur les quartiers ou en stage Pour les personnes en détention avant jugement (DAJ) ou en mesures disciplinaires: 2 x 1h/jour sauf mercredi, et 1h durant le week-end
Autre ?	Activités sport/culture: 4 fois par semaine et durant le week-end Activités: sport et fitness en priorité, billard, babyfoot, ping-pong, chiens, autres programmes d'activités diverses

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Ateliers bois, carrosserie, Eco+, pépinière, services généraux, buanderie, cuisine, mécanique, peinture
Nombre de places disponibles (par atelier)	3 à 4 places
Rémunération? Si oui, de combien	De 400.- à 800.- CHF par mois selon le stade de son placement

par heure et par jour?	
Certificats de travail délivrés?	Oui, des attestations de travail
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	Accès aux ateliers à tous les jeunes, sauf en détention avant jugement (DAJ) ou en mesures disciplinaires
Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?	Oui
Type de formation	AFP, CFC, cours d'appui pour l'école
Conditions particulières pour l'accès à de telles formations?	Selon le stade du placement du jeune
Nombre de places pour la formation	Pas de nombre limité
Diplômes délivrés?	Oui, AFP et CFC
Apprentissage de langue?	Oui, français, anglais, allemand, etc.

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?	Non
Y a-t-il un service médical?	Oui
Adresse	Service de Médecine Pénitentiaire de l'hôpital du Valais, Av. Grand-Champsec 80, 1951 Sion
Téléphone	+41 27 604 75 91
E-Mail	chvr.smp@hopitalvs.ch
Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:	Médecin, psychologue, psychiatre, autres sur demande et selon les besoins, service infirmier présent sur site
Y a-t-il un service religieux?	Oui
Religions représentées	Aumônier disponible pour les personnes de toutes confessions Possibilité de rencontrer d'autres services religieux durant les heures de visites.
Y a-t-il un service social?	Oui
Adresse	Service Social du Centre éducatif fermé de Pramont, 3977 Granges
Téléphone	027 607 24 00

E-Mail	SAPEM-CEP@admin.vs.ch
Y a-t-il un autre service?	Oui
Nom du service	Parole en liberté
Adresse	Henri Roduit (président), Rue des Pommerets 2, 1908 Riddes

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention?	027 607 24 00
Y a-t-il une personne de référence? Si oui, laquelle?	Direction de l'établissement